



Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Conseil d'administration, séance du 2 avril 2025

Déclaration liminaire

Le contexte international est très préoccupant !

La montée des nationalismes, l'accélération de la course aux armements et la persistance de différents conflits renforcent l'inquiétude des populations.

De plus, nous assistons à une dérive autoritaire dans les discours et les actions de Trump, qui exporte même sa guerre contre le wokisme en France en demandant aux entreprises françaises liées par un contrat commercial à l'État américain de rompre avec les politiques de discrimination positive qu'elles auraient mises en place.

Arrêter toutes les politiques en lien avec la diversité et l'inclusion ne fait qu'exacerber les divisions sociales et raciales, attiser la haine et les inégalités tout en fragilisant les populations les plus vulnérables.

En France, les agent-es territoriaux·ales et les services publics ne cessent d'être mis à mal !

Après l'instauration d'un jour de carence, le vol des congés suite au passage aux 1 607 heures, le vote de la loi honteuse sur la retraite à 64 ans, en passant par les mesures contre la Sécu, les soins de moins en moins remboursés... le gouvernement décide de punir les agent-es malades !

Maintenant, au prétexte d'une économie de guerre, l'argent, qui « n'existait pas » pour augmenter les salaires et le point d'indice des fonctionnaires, sort magiquement des caisses de l'État pour alimenter les 800 milliards d'euros pour financer l'industrie militaire.

Depuis le 1^{er} mars, les agent-es malades subissent une baisse de 10 % du taux de remplacement de la rémunération pendant les arrêts maladie, après le premier jour de carence ; le gouvernement offre ainsi aux collectivités locales, sur le dos des agent-es en maladie, 300 millions d'euros, avec la baisse de l'indemnisation de 100 % à 90 % de la rémunération des agent-es en arrêt maladie.

Cette mesure constitue une double peine pour les agent-es malades.

De plus, comme l'a précisé le Conseil national d'évaluation, elle « *va diminuer l'attractivité des emplois publics, alors que la fonction publique doit faire face à des difficultés de recrutement* ».

Comme le propose la coordination des employeurs territoriaux par la voix de son porte-parole, Philippe Laurent, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent être libres de rémunérer leurs agent-es à 100 %.

C'est tout le sens de l'appel à la mobilisation de demain 3 avril.

Notre démocratie, notre modèle social, nos services publics, notre fonction publique doivent être défendus et consolidés ; ils ne constituent pas une charge pour notre pays mais au contraire un investissement pour aujourd'hui et pour demain.

Notre modèle social et nos services publics jouent un rôle clé d'amortisseur social, garantissant la sécurité, la cohésion sociale et la résilience.

Seuls les services publics sont en capacité de répondre aux besoins humains fondamentaux pour tou·tes.

La cohésion sociale est un enjeu majeur pour la stabilité et le progrès de toute société, surtout dans un contexte de mutations rapides et de défis mondiaux. C'est essentiel pour construire un avenir inclusif et durable.

Nous en profitons pour saluer la qualité des échanges et l'organisation du colloque de Rouen qui s'est tenu au mois de mars ; il a été un temps fort d'échange et de partage.

Un regret cependant : l'absence des organisations syndicales représentatives de la FPT qui auraient eu toute leur place dans un certain nombre d'ateliers et de tables rondes, d'autant plus que des représentant-es d'organisations syndicales professionnelles et catégorielles ont été mis-es en première ligne.

La formation professionnelle est indispensable pour que les agent-es et les collectivités locales puissent faire face à tous les enjeux et défis actuels de notre société ; le CNFPT est une pièce maîtresse pour répondre à ces enjeux.

Pour pouvoir mener à bien sa mission essentielle, la formation des agent-es territoriaux-ales, et répondre aux attentes des collectivités, le CNFPT a fait le choix de ne pas recruter des formateur-rices permanent-es et d'avoir recours autant que possible à des intervenant-es issu-es du monde territorial.

Nous soulignons d'ailleurs la qualité de la collaboration pédagogique entre les intervenant-es et les services de l'établissement qui se traduit par :

- Le souci des agent-es de l'établissement et de ses services de garantir en permanence la qualité de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique des intervenant-es ;
- L'implication très forte des intervenant-es eux-mêmes dans la réalisation de leurs missions et leur souci, lui aussi constant, d'être en phase avec les préoccupations des agent-es des collectivités en formation au sein de notre établissement.

Notre organisation syndicale regorge de témoignages d'intervenant-es qui, y compris sur leur temps personnel et sur leurs deniers propres, ont fait preuve de créativité, d'agilité pour répondre aux attentes des stagiaires.

Cette qualité de travail permet à nos 13 000 intervenant-es d'être des « ambassadeurs » du CNFPT auprès de leurs différents interlocuteurs et d'être des « défenseurs » de notre établissement au moment où celui-ci est attaqué.

Aussi, les décisions prises dans le cadre du budget 2025 à l'égard des intervenant-es créent parmi elles et eux, d'après les informations qui ont été portées à notre connaissance, de l'incompréhension.

Un certain nombre d'intervenant-es ont même, semble-t-il, décidé de ne plus travailler pour notre établissement.

Ces mesures risquent d'affaiblir le lien entre le CNFPT et ses intervenant-es. Pire, elles sont de nature à alimenter le procès contre le CNFPT qui n'en a surtout pas besoin dans la période.

Comme nous l'avons formulé lors du vote du budget, nous renouvelons notre demande d'un premier bilan des mesures prises pour le CA de juin, pouvant conduire à un réexamen.

Il est urgent de rétablir ce lien de confiance !

De plus, les mesures prises se retournent contre les agent-es de l'établissement qui doivent essuyer les critiques – parfois vives – des intervenant-es mécontent-es des décisions de l'établissement.

Enfin, et surtout, elles sont de nature à affaiblir fortement la qualité des formations produites par le CNFPT. On ne retrouve pas du jour au lendemain des formateurs maîtrisant les contenus de formation, maîtrisant l'environnement territorial des stagiaires, maîtrisant le savoir-faire pédagogique pour transmettre des contenus de formation à un public d'adultes en formation continue.

En outre, les décisions prises impactent de manière particulièrement négative les territoires les plus ruraux.